

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX  
Du 13 avril 2017  
14 h 30  
Convocation du 01 avril 2017

Présents : Mme Claudine GIARD, M. Albert FONTAINE, M. Christian LEMASSON, M. Francis PETIT,  
Mme Brigitte BERANGER, Mme Sylvie GAUCLERE.

Absents excusés : Mme Sophie MARIE, M. Erick VATEL, M. Alan VUERINGS, M. Jérôme DESFARGES.

M. Francis PETIT est nommé(e) secrétaire de séance.

## **ASSAINISSEMENT**

### **Compte Administratif 2016**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2016

#### FONCTIONNEMENT

<u>Recettes</u>	Prévues : 71 484.72 €
	Réalisées : 67 407.48 €
<u>Dépenses</u>	Prévues : 71 484.72 €
	Réalisées : 61 175.74 €

Excédent 2015 reporté au budget 2016 de 4 150.72 €

Résultat de clôture 2016 excédentaire de 6 231.74 €

Résultat cumulé excédentaire de 10 382.46 € à reporter au budget primitif 2017

#### INVESTISSEMENT

<u>Recettes</u>	Prévues : 303 259.86 €
	Réalisées : 45 575.26 €
<u>Dépenses</u>	Prévues : 303 259.86 €
	Réalisées : 54 343.21 €

excédent 2015 reporté au budget 2016 de 68 631.49 €

Résultat de clôture 2016 déficitaire de 8 767.95 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 59 863.54€ à reporter au budget primitif 2017.

2017-04-13/007, 2017-04-13/008, 2017-04-13/009

Les membres présents approuvent le compte administratif 2016.

Les membres présents approuvent le compte de gestion 2016 présenté par Madame le Percepteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal affectent les résultats de l'exercice 2016 de la façon suivante :

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Article 002 : « excédent antérieur reporté » : 10 382.46 €

#### DEPENSES INVESTISSEMENT :

- Article 001 : « excédent antérieur reporté » : 59 863.54 €

#### RECETTES INVESTISSEMENT :

- Article 1068 « réserves » : 00.00 €

### **Budget Primitif Assainissement 2017**

Les membres du Conseil Municipal ont voté le budget primitif 2017 avec l'équilibre suivant :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 77 716.46 €

Dépenses : 77 716.46 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 269 334.54 €

Dépenses : 269 334.54 €

### **COMMUNE**

#### **Compte Administratif 2016**

Madame Maire présente le Compte Administratif 2016

FONCTIONNEMENT

Recettes Prévues : 523 109.39 €

Réalisées : 333 175.83 €

Dépenses Prévues : 523 109.39 €

Réalisées : 273 347.90 €

Excédent 2015 reporté au BP 2016 de 230 126.39 €

Résultat excédentaire de l'exercice 2016 de 59 827.93 €

Résultat de clôture cumulé 2016 à reporter au budget primitif 2017 de 289 954.32 €.

INVESTISSEMENT

Recettes Prévues : 179 556.86 €

Réalisées : 54 885.85 €

Dépenses Prévues : 179 556.86 €

Réalisées : 53 151.62 €

Excédent 2015 reporté au BP 2016 de 81 102.54 €

Résultat excédentaire de l'exercice 2016 de 1 734.23 €

Résultat de clôture cumulé 2016 à reporter au budget primitif 2017 de 82 836.77 €

2017-04-13/010, 2017-04-13/011, 2017-04-13/012

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte administratif 2016.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2016 présenté par Madame le Percepteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal affectent les résultats de l'exercice 2016 de la façon suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Article 002 : « excédent antérieur reporté » : 289 954.32 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

- Article 001 : « excédent antérieur reporté » : 82 836.77 €

RECETTES INVESTISSEMENT

- Article 1068 : « excédent de fonctionnement reporté/réserve » : 00.00 €

### **Budget primitif 2017**

Les membres du Conseil Municipal ont voté le budget primitif 2017, avec l'équilibre suivant :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 572 600.32 €

Dépenses : 572 600.32 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 169 064.24 €

Dépenses : 169 064.24 €

### **TAUX IMPOSITION 2017**

2017-04-13/013

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal appliquent les taux pour l'année 2017, à savoir :

- |   |                            |         |                           |             |             |
|---|----------------------------|---------|---------------------------|-------------|-------------|
| - | Taxe habitation :          | 8.01 %  | produit fiscal attendu de | 61 060.00 € |             |
| - | taxe foncière (bâti) :     | 14.36 % | «                         | «           | 70 134.00 € |
| - | taxe foncière (non bâti) : | 30.64 % | «                         | «           | 8 610.00 €  |

UN PRODUIT TOTAL DE 139 804.00 €

### **INDEMNITE DES ELUS, CHANGEMENT D'INDICE**

2017-04-13/014

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le Code général des collectivités territoriales et calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique

La délibération du 17 avril 2014 fixant les indemnités du maire et des adjoints fait référence à un pourcentage de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire.

Il est proposé au conseil municipal, s'il l'accepte :

- De modifier la délibération fixant l'indemnité de fonction des élus en indiquant uniquement le pourcentage applicable à l'indice brut terminal de la fonction publique de façon à ne pas avoir à délibérer dès qu'une modification affecte cet indice.
- D'appliquer cette décision au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable.

2017-04-13/015

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour lancer un appel d'offres auprès de bureau d'étude pour une opération d'aménagement du Cœur de Bourg.

2017-04-13/016

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour négocier les emprunts :

- Parking Sol Roc « Opération Grand Site » ;
- Réhabilitation bâtiments Communaux.

Ne restant rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h 30.

Mme Claudine GIARD		Mme Sophie MARIE	Absente excusée
M. Albert FONTAINE		M. Erick VATEL	Absent ex cusé
M. Christian LEMASSON		Mme Sylvie GAUCLERE	
M. Francis PETIT		M. Alan VUERINGS	Absent excusé
Mme Brigitte BERANGER		M. Jérôme DEFARGES	Absent excusé